

# Corrigé formateur

## L'assistante du service social (ASS)

- **Quelles sont les études qu'il faut effectuer pour exercer la profession ?**
  - Le DEASS (diplôme d'État d'assistant de service social) se prépare en trois ans dans une école publique ou privée agréée. Ces écoles sont accessibles aux bacheliers et aux non-bacheliers ayant réussi l'examen de niveau organisé par les DRJSCS (directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale).
  - Elle comprend, en alternance 12 mois de stage pratique et 1 740 h de formation théorique.
  - Pour préparer le DEASS, le candidat doit être titulaire :
    - du baccalauréat ;
    - ou de l'un des titres admis en dispense du baccalauréat pour la poursuite des études dans les universités ;
    - ou du diplôme d'accès aux études universitaires ;
    - ou d'un diplôme paramédical ou social au moins égal au niveau IV.
  - Dans tous les cas, les candidats doivent satisfaire aux sélections organisées par chaque établissement de formation qui comprennent :
    - une épreuve écrite d'admissibilité,
    - deux épreuves d'admission.
  
- **Quels sont les textes qui régissent la profession ?**
  - La profession d'assistant de service social est, en France, la seule profession sociale réglementée, c'est à dire que seuls peuvent prendre le titre ou occuper un emploi d'assistant de service social les titulaires du diplôme d'Etat français d'assistant de service social (DEASS). Il est tenu au secret professionnel. Les ressortissants de l'Union Européenne doivent obtenir une attestation de capacité à exercer.
  - Code de l'action sociale et des familles : articles D 451-29 à R 451-36
  - Arrêté du 29 juin 2004 relatif au diplôme d'Etat d'assistant de service social modifié par l'arrêté du 20 octobre 2008 (annexe II référentiel de certification JO du 31 octobre 2008, autres annexes BO n° 2004-44)
  - Circulaire N°DGAS/4A/2008/392 du 31 décembre 2008 relative à la formation et à la certification du diplôme d'Etat d'assistant de service social
  
- **Quels sont les endroits où peuvent exercer ces professionnels ?**
  - L'assistant de service social est amené à travailler auprès d'un public diversifié :
    - fonction publique de l'état (ministères chargés des affaires sociales, de l'éducation nationale, de la justice, de la défense...),
    - fonction publique territoriale (conseils généraux, mairies, centres communaux d'action sociale),
    - fonction Publique Hospitalière,
    - organismes de protection sociale (caisses primaires d'assurance maladie, caisse d'allocations familiales, mutualité sociale agricole),
    - union nationale des associations familiales,
    - établissements de santé publics et privés,
    - établissements et Services médico-sociaux et sociaux,

- entreprises publiques ou privées,
  - associations,
  - secteur Libéral,
  - politique de la ville...
- **Quel est leur champ de compétences (rôle propre ? rôle prescrit ? autres ?)**
    - L'assistant de service social intervient auprès de personnes confrontées à des difficultés familiales, professionnelles, financières, scolaires ou médicales.
    - Il leur apporte une aide et un soutien aussi bien psychosocial que matériel, pour les inciter à trouver ou à retrouver une autonomie et faciliter leur insertion sociale et professionnelle.
    - Quatre missions principales relèvent de sa compétence :
      - l'évaluation de la situation des intéressés,
      - le conseil et l'orientation des personnes en difficulté,
      - l'accompagnement des personnes sur la base d'un projet,
      - la participation au développement social local.
    - L'assistant de service social œuvre en lien avec un réseau éducatif, sanitaire ou judiciaire : juges, professeurs, éducateurs, médecins, psychologue etc. Il connaît très bien les services administratifs auprès desquels il débloque des situations (coupure d'électricité, expulsion d'un logement...). Il joue un rôle de prévention et d'information en matière de droits et de santé (droit à la formation, à des allocations, etc.).
  - **Quelles interactions éventuelles avez-vous repéré entre le champ de compétence de ces professionnels et le champ de compétences de l'infirmière ?**
    - L'assistant de service social développe tout au long de sa carrière un panel d'outils adaptés au secteur dans lequel il travaille et aux missions qui lui sont confiées. Parmi ceux-ci, il y en a qui ressemblent fortement à certains actes infirmiers :
      - la démarche de projet social et éducatif à destination d'une personne, d'un groupe, d'une famille ou d'une communauté (quartier par exemple) : liens à faire avec l'IDE, dans sa dimension éducative et préventive.
      - la communication orale et écrite (entretiens, réunions, écrits professionnels)
      - le travail en équipe et en partenariat...
  - **Autres spécificités éventuelles selon les docs donnés**
    - Cette profession recouvre différents métiers qu'on peut classer en cinq familles :
      - les métiers de la santé : comporte des activités de prévention, de conseil-orientation-accompagnement, de suivi, de mobilisation des aides et des prises en charge dans le système de soins (santé, vieillesse, dépendances, santé mentale...)
      - les métiers du travail : concerne l'étude des problèmes liés à l'évolution des conditions de travail, l'hygiène et la sécurité, les risques psycho-sociaux (la souffrance au travail...), l'accompagnement de la mobilité interne, les reclassements, des interventions sur les contradictions travail/hors travail.
      - les métiers de la famille : regroupe des activités d'observation, d'orientation-conseil, de mobilisation des aides, d'accompagnement social et éducatif, de médiation familiale,
      - les métiers du territoire : concerne des activités de développement local, de développement du lien social et de la solidarité, d'accompagnement de collectifs, de montage de projets, de prévention, de conseil-orientation-accompagnement, de suivi, de mobilisation des aides et des prises en charge, d'aide à l'accès et au maintien dans le logement,
      - les métiers de l'insertion sociale et professionnelle : concerne des activités liées à l'insertion, la lutte contre l'exclusion, la formation,

- les métiers à orientation humanitaire : de nombreux mouvements, associations se multiplient pour répondre aux problématiques sociales : la fondation Emmaüs, ATD Quart-Monde, les restos du cœur, des épiceries sociales, les petits frères des pauvres... Souvent, des professionnels sont appelés à coordonner ces équipes de bénévoles
- Au cours de sa carrière, l'assistant de service social peut accéder à des postes d'encadrement tels que responsable de circonscription d'action sociale, conseiller technique, directeur de services sociaux, directeur d'établissement.
- Les assistants de service social peuvent également suivre une formation particulière leur permettant d'exercer comme : délégué à la tutelle, conseiller conjugal et familial, médiateur familial, conseiller technique...